

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 16 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juin 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 21 juin 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEQUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir Mme Mylène HENAULT,
Mme Marylène DESTANDAU a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Yves LOUME a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
M. Pierre STETIN à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : CLASSES DE DECOUVERTE : PARTICIPATION 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale n° 99-136 du 21 septembre 1999 (BO hors série n° 7 du 23 septembre 1999) portant sur l'organisation des sorties scolaires dans

les écoles maternelles et élémentaire publiques,

VU la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale n° 2005-001 du 5 janvier 2005 (BO n° 2 du 13 janvier 2005) relative aux séjours scolaires courts et classes de découverte,

VU l'avis favorable de la commission EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 8 JUIN 2022.

CONSIDERANT que la ville de Dax souhaite valoriser les projets de classes de découverte initiés par les enseignants et accompagner les familles, afin que tous les enfants d'acquois puissent participer à ces sorties éducatives.

CONSIDERANT qu'au cours de l'année scolaire 2021/2022, les écoles élémentaires Sully et Lucie Aubrac – quartier Saint Vincent organisent des classes de découverte :

- Ecole élémentaire Sully (toutes les classes) : séjour à Cassen du 13 au 14 juin 2022 (classes CP, CE1 et CE2) et du 16 au 17 juin 2022 (classes CM1 et CM2)
Contenu pédagogique : la vie en pleine nature, éducation à l'environnement
Coût par élève : 60 €

- Ecole élémentaire Lucie Aubrac – quartier Saint Vincent : séjour à Biscarrosse du 13 au 14 juin 2022 (classes CP/CE1 et CM1/CM2)
Contenu pédagogique : découverte de la forêt landaise, lacs, dunes et dune du Pilat
Coût par élève : 80 €

CONSIDERANT que la ville de Dax pourra accorder une aide financière aux familles résidant à Dax, selon les critères détaillés dans le document annexé, compte tenu des charges pour les familles,

Pour l'année 2022, le montant total de la participation pourra s'élever à 1 458 € pour 50 dossiers accordés sur 54 déposés.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2022, chapitre 65.

SUR PROPOSITION DE Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

FIXE le montant de la participation pour les classes de découverte pour l'année 2022 à 1 458 € pour 50 enfants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

(sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »